



FLASH INFOS



DÉCONFINEMENT - 11 mai 2020

Le déconfinement annoncé commence. Voici les actions préparées par la mairie pour en faciliter la mise en œuvre :

- 1 Fourniture de masques.** Les masques lavables achetés par la mairie seront distribués à chaque foyer wézien, à raison de 2 par personne. Si vous êtes absent au moment de la livraison, je vous inviterai à venir les retirer en mairie* (aux horaires d'accueil du public du lundi au vendredi, 10h/12h & 15h/18h).
- 2 Réouverture de la médiathèque* mardi 12 mai.** Un protocole d'hygiène pour le prêt de livres a été réalisé par Clémence Denèfle, notre responsable. Un agent d'entretien sera continuellement sur place aux horaires d'ouverture.
- 3 Réouverture de l'école** lundi 11 mai pour les **enseignants** et mardi 12 mai pour les **enfants**. Après un sondage effectué auprès des parents, 13 enfants de grande section de maternelle, 12 de CP et 23 de CM2 doivent réintégrer l'école. Les enfants apportent un repas froid fourni par les familles et déjeunent sur place. Un accueil périscolaire est assuré.
Les mesures spécifiques : régulation des flux à l'entrée, gel hydro-alcoolique pour les enfants, sprays de nettoyage pour les enseignants, sens de circulation matérialisés, affiches rappelant les gestes barrières, nettoyage et désinfection dans la journée et après chaque passage aux toilettes. Les enfants peuvent jouer au ballon ou faire du vélo, désinfectés après utilisation.
Il est prévu que les cartables des enfants restent à l'école, où un endroit sera défini pour isoler les éventuels « cas suspects ». L'éducation nationale fournira des masques aux enseignants. La mairie pourra compléter si besoin. L'accueil de loisirs prépare des activités calmes. Un bilan sera réalisé avant le 25 mai pour prévoir la montée en charge de la reprise scolaire.
- 4 Crèche municipale.** Après un sondage effectué auprès des parents, la crèche reste fermée jusqu'à fin mai. Un nouveau point sera réalisé après cette date.
- 5 Pour votre bonne information.** Je vous rappelle que la mairie vous offre depuis 5 ans la possibilité de recevoir une lettre électronique. Si vous n'êtes pas encore abonné, n'hésitez pas ! inscrivez-vous **gratuitement** et de façon très simple en bas de chaque page du site internet du village, www.saint-witz.fr. Et, pendant la période que nous connaissons, je vous recommande de consulter le fil d'actualité du **site internet**, mis à jour à chaque information ou actualité qui puisse vous être utile dans le contexte actuel.

*Les visiteurs sont invités à porter un masque et à respecter strictement les gestes barrières et les règles de distanciation physique - Gel hydro alcoolique mis à disposition

6 Déchets verts. Le SIGIDURS a repris la collecte le 6 mai. Prochain passage le 20 mai. Vous pouvez utiliser au maximum 2 bacs dédiés et 8 sacs en papier. La déchèterie de Louvres est ouverte pour le dépôt des végétaux.

En plus des déchets végétaux et à compter du 11 mai, la déchèterie accepte les gravats, cartons et déchets dangereux (pots de peinture). Attention ; pas de collecte des encombrants pour l'instant, alors par civisme, pas de dépôt sauvage sur les trottoirs, conservez vos encombrants chez vous. En savoir plus : <https://www.sigidurs.fr>

Réouverture à Plailly : pas d'info pour l'instant.
Nous vous tiendrons informé sur saint-witz.fr.

Toute l'équipe municipale reste mobilisée.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire
Germain Buchet



RAPPEL

Nous sommes à ce jour en zone « **rouge** » coronavirus

Sans avoir besoin d'une attestation dérogatoire et dans un rayon de 100 km autour de notre domicile (ou dans notre département), nous pouvons :

- Pratiquer une activité sportive **individuelle** de plein air.
- Aller chez le coiffeur et dans les commerces (sauf bars, restaurants, commerces de plus de 40 000 m², etc).
- Nous promener en forêt,
- Visiter bibliothèques, médiathèques, petits musées.

Mais il faut continuer à respecter **scrupuleusement** les gestes barrières et les mesures de distanciation. Les transports en commun peuvent être utilisés avec **obligation de porter un masque** ; aux heures de pointe, ils sont réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont **interdits**.

Ces mesures sont celles qui sont en vigueur au moment de la rédaction du document que vous avez entre les mains. Elles sont susceptibles d'évoluer rapidement, il appartient à chacun de se tenir informé au jour le jour, notamment sur le site internet du gouvernement, rubrique coronavirus (www.gouvernement.fr).